



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 18 MAI 2020, À 20 h, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

**EST ABSENTE :**

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence et l'enregistrement de celle-ci sera disponible le lendemain sur le site Internet de la ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca).

Constatant quorum, le maire ouvre la séance, il est 20 h 04.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
11 MAI 2020**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2020, à 17 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

Rés. 2020-147

Rés. 2020-148



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2020, à 17 h 30, par vidéoconférence.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4. MODIFICATION RÉSOLUTION 2020-125 - FERMETURE DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE

**Considérant que** lors de sa séance du 20 avril dernier, le conseil municipal adoptait la résolution 2020-125 laquelle procédait à la fermeture des terrains de sport et des modules de jeux dans les parcs;

**Considérant que** le gouvernement a décrété la reprise de certaines activités sportives ou récréatives individuelles ou à deux, sans contact physique, en pratique libre dans les lieux extérieurs, telles que le tennis, la course, la randonnée et le golf, à partir du 20 mai;

**Considérant que** le gouvernement ne recommande pas l'utilisation de modules de jeux communautaires puisqu'il est difficile d'assurer la désinfection des surfaces et le lavage des mains de façon assez fréquente;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-51 et de modifier la résolution 2020-125 afin de déclarer ouverts et de permettre l'utilisation des terrains de sport uniquement pour la pratique des sports suivants : tennis, athlétisme et golf, à compter du 20 mai 2020. Les modules de jeux dans les parcs et le parc de planche à roulettes (skatepark) demeurent fermés.

Madame Martine Salomon prend la parole pour spécifier que la piste d'athlétisme est ouverte, mais pas le terrain de soccer, même s'ils se trouvent au même endroit.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. PROMESSE D'ACHAT - LOT 2 904 496

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-07 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la promesse d'achat entre la Ville et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord relativement à l'acquisition du lot 2 904 496, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 95-450 CONCERNANT LE BON ORDRE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur le maire prend la parole afin d'expliquer la mise en contexte qui a mené à la présente résolution.

**Considérant que** le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire en vertu de l'article 118 de la Loi sur la santé publique;

**Considérant** les règles édictées par le gouvernement du Québec et par le gouvernement du Canada concernant la pandémie de la COVID 19;

**Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin que les policiers de la Sûreté du Québec ainsi que le préventionniste aux incendies et le préposé au stationnement puissent émettre les constats d'infraction appropriés sur le territoire de la ville de Baie-Comeau;**

Rés. 2020-149

Rés. 2020-150



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

La conseillère Viviane Richard prend la parole pour expliquer l'objet du règlement et la nécessité de l'adopter. Le conseiller Onil Lévesque appuie madame Richard et explique à son tour l'objet et le but du règlement. La conseillère Martine Salomon prend aussi la parole sur ce sujet.

**Rés. 2020-151**

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard  
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter le Règlement 2020-1007 modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

Monsieur le maire demande le vote.  
Les conseillers votent à main levée.

La greffière adjointe mentionne que monsieur Yves Montigny utilise son droit de veto et vote contre, messieurs Sylvain Girard et Mario Quinn votent également contre l'adoption du règlement.

La greffière adjointe mentionne que mesdames Viviane Richard et Martine Salomon ainsi que messieurs Réjean Girard, Alain Chouinard, Onil Lévesque et Alain Charest votent pour l'adoption du règlement.

Le règlement 2020-1007 est adopté à la majorité à 6 voix contre 3.

### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

#### 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-969 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 612 300 \$

**Considérant que** la Municipalité a décrété, par le biais du Règlement 2019-969, une dépense et un emprunt de 1 499 000 \$ pour la réfection et l'agrandissement du 1000-1010, rue de Mingan;

**Considérant qu'en** mars 2019, les coûts du projet prévus au Règlement 2019-969 ont été sous-estimés;

**Considérant que** l'agrandissement du 1000, rue de Mingan doit se faire par l'extérieur et que des aménagements extérieurs sont nécessaires;

**Considérant qu'afin** de réaliser les travaux de réfection et d'agrandissement du 1000-1010, rue de Mingan, une somme additionnelle de 612 300 \$ est nécessaire;

**Considérant qu'il** est nécessaire d'amender le Règlement 2019-969 afin de pourvoir aux coûts excédentaires;

**Considérant que** l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 20 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**Rés. 2020-152**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter le Règlement 2020-1008 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 612 300 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

Monsieur François Corriveau, directeur général, lit intégralement un texte reçu de la part de la citoyenne madame Hélène Doucet concernant l'adoption du Règlement 2020-1007 modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

### 9. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard  
Appuyée par : la conseillère Martine Salomon

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 44.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**YVES MONTIGNY**  
**MAIRE**

---

**JOANIE PERRON**  
**GREFFIÈRE ADJOINTE**

**Rés. 2020-153**